



**Service Public
Fédéral
FINANCES**

**TARIF-AVIS 264
10.10.2011**

**Administration générale des
DOUANES et ACCISES**

PREFERENCES TARIFAIRES GENERALISEES

En vertu du règlement (UE) n° 512/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 11 mai 2011 (JOUE n° L 145), la date expiratoire prévue par le règlement (CE) n° 732/2008 du Conseil portant application d'un schéma de préférences tarifaires généralisées (31 décembre 2011) est prorogée jusqu'au 31 décembre 2013, sous réserve de publication, avant cette date, d'un règlement introduisant une date plus rapprochée.

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i.:
L'Auditeur général des finances a.i.,

B. LEROY